



COMITE TECHNIQUE DE LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

réuni le 13 octobre 2022

Déclaration liminaire

Le Président de la République a annoncé le 24 août « la fin de l'abondance ». On se demande bien à qui s'adressait alors son message. Dans les services publics, cela fait longtemps que la pénurie est installée avec des moyens et des effectifs sans cesse rognés. Trouver un lit pour se faire soigner à l'hôpital public devient quasiment impossible. Combien d'enfants se retrouvent dans des classes sans professeur ou avec des professeurs sans réelle formation, recrutés par « speed dating » ?

Au ministère de l'Écologie, la « fin de l'abondance » est si lointaine que plus personne ne sait si ladite abondance a existé un jour. Alors que les rapports sur le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la pollution globale de la planète, l'absurdité des modes actuels d'aménagement du territoire... sont plus étayés et plus alarmants au fil du temps. Alors que chaque année les soubresauts climatiques deviennent de plus en plus violents, le ministère a de moins en moins de politiques publiques opérationnelles affirmées. Les gouvernements annoncent des stratégies toujours plus ambitieuses... sans moyens réels pour les mener. La baisse des effectifs du ministère a été constante depuis 2012 portant la perte à plus de 15 000 ETP. Selon vos propres chiffres, que vous nous avez communiqué avant-hier, depuis 2018, à la DREAL les effectifs ont été, au sens littéral du terme, décimés. Au mieux, les effectifs du ministère seront stabilisés en 2023. Ceci n'empêche toutefois pas la poursuite de la désagrégation des services par morceaux. Ainsi, pour la DREAL, les opérations de restructurations par service se poursuivent. Les laboratoires d'hydrobiologie sont en cours de transfert à l'OFB, tandis que les agents, désormais mis à disposition avant transfert au 1^{er} janvier 2023 ne savent toujours pas quelles vont être leurs conditions réelles et concrètes de travail, comment sera assuré la continuité de leur rémunération ou même l'accès aux prestations d'action sociale comme la restauration collective. Ce transfert n'est pas achevé qu'est avancé la création des centres de gestion financière visant à transférer les centres de prestations comptables mutualisés (CPCM) au ministère des Finances. Dans le même temps, le transfert des routes de l'État aux collectivités locales se profile, ce qui présage une réorganisation, sinon une liquidation du service de maîtrise d'ouvrage au sein de la DREAL. Ces réorganisations incessantes qui se cumulent depuis plus d'une quinzaine d'année ne peuvent que nuire à l'efficacité

des services. Cette instabilité mine l'action à long terme et nuit gravement au développement de politiques écologiques cohérentes.

Ainsi, le gouvernement, un peu contraint et forcé, vient de découvrir le concept de sobriété énergétique et voudrait réduire brutalement la consommation d'énergie. Objectif louable, mais qui va à l'encontre de toutes les politiques publiques menées depuis près de 70 ans. Ces politiques étaient basées sur une énergie abondante et peu chère. Pendant des décennies, l'État a encouragé l'étalement urbain, la consommation d'espace par une politique de zoning, une construction massive d'autoroutes, de déviations, de parkings... En outre, les bâtiments construits durant cette période ont été peu, pas ou mal isolés. Face à un tel état des lieux, il est évident qu'une baisse de consommation énergétique rapide nécessite une planification, une organisation et un pilotage global sur le temps long. Dans le cas contraire, ce sont les populations les plus pauvres, les plus asservies au prix de l'énergie, déjà dites par euphémisme « en précarité énergétique »... pardon, en « sobriété subie » comme le dit la ministre de la transition énergétique, qui subiront les conséquences de ces évolutions. Or se met en place la politique du « col roulé » où l'on explique que les gens chauffent trop leur logement, qu'ils roulent trop en voiture, qu'il faut qu'ils éteignent le wifi et qu'ils fassent tourner leur machine à laver pendant les heures creuses... Le discours ambiant tend à les culpabiliser en soulignant le fait qu'ils dépensent trop et de manière inconsidérée. Et qu'envisage l'État pour réellement réduire la consommation énergétique ? Les mesures de saupoudrage du Gouvernement comme la distribution à court terme de subventions sur les carburants, l'attribution d'aides au changement de chaudières ou la diffusion de messages infantilisants dans la presse, ne sont clairement pas à la hauteur des enjeux. Rien en matière d'investissement massif dans les transports en commun dont la fiabilité et le fonctionnement sont loin d'être optimums et ne peuvent prétendre à l'heure actuelle, par leur insuffisance à se substituer efficacement à la voiture en dehors des grands centres urbains. Rien sur les transports de marchandises dont le transport par des millions de camions qui traversent de toutes parts l'Europe sont une source majeure de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre très importante responsable en partie du changement climatique. Rien sur des stratégies à long terme d'aménagement de l'espace permettant de réduire durablement la consommation d'énergie. Bref, rien dans le périmètre d'action des DREAL, rien sur les jets privés des grandes fortunes qui en un mois émettent plus de CO₂, qu'un français moyen en 50 ans...

Ou bien, plutôt si...

Les fonctionnaires sont désignés pour montrer l'exemple. On nous annonce des bureaux chauffés à 18 °C, une vitesse des voitures de service limitée à 110 km/h, voir un télétravail imposé en fermant les bureaux, tout cela afin de faire des économies dans les bâtiments publics en ne les chauffant et en ne les éclairant plus. Personne ne sait si cette dernière mesure permettra de faire réellement des économies. En revanche, elle renvoie aux agents tous les coûts liés au travail : chauffage, électricité, eau... Bref, tout ce que l'employeur ne payera pas, l'agent le verra directement sur ses factures. Et ce n'est pas la revalorisation annoncée de l'aumône journalière accordée aux télétravailleurs de 2,50 € à 2,90 € qui changera quoique ce soit.

Ce transfert de charges s'ajoute à une revalorisation des salaires du point d'indice de 3,5 % et donc des salaires net de moins de 2 %, très inférieure à l'inflation réelle. Voici la contribution prévue à la « sobriété » des agents de tous les ministères et donc des DREAL.

Cette situation est imposée aux agents alors qu'ils sont depuis longtemps malmenés dans leur gestion quotidienne par l'insuffisance des effectifs et des moyens dans les services de gestion du personnel. De trop nombreux agents gérés par l'administration centrale subissent des actes de gestions pris très en retard et ensuite appliqués des mois ou des années après. Ceci met les agents dans des situations impossibles entre ceux qui attendent une partie de leur rémunération et d'autres pour lesquels l'administration continue à verser des sommes qui ne devraient plus l'être avant finalement de les reprendre. Sans oublier l'opacité du RIFSEEP, qu'il s'agisse de la cotation des postes ou de l'attribution du CIA, alors que les voies de recours sont progressivement supprimées avec des CAP transformées en coquilles vides.

Comme si cela ne suffisait pas, malgré une forte mobilisation contre la réforme des retraites fin 2019/début 2020, le deuxième quinquennat du président Macron est marqué par la relance de la réforme des retraites. Non seulement, elle porte en germe un appauvrissement généralisé des retraités, mais elle n'a qu'un seul but de faire en sorte de pousser notamment les cadres et plus largement les classes moyennes à recourir aux assureurs et aux fonds privés pour enrichir des fonds de pension qui, ironie du sort, se répandait en publicité alors que les citoyens s'y opposaient dans les manifestations à la veille de la pandémie de COVID-19...

Il n'est pas inutile de rappeler qu'après 60 ans, un grand nombre de personnes ne sont déjà plus en emploi. Si l'âge est encore repoussé, un grand nombre de personnes partiront en retraite sans avoir une retraite à taux plein. Outre un report annoncé de l'âge légal de départ, sur le plan de l'emploi, cela n'a aucun sens. Le pays compte des millions de chômeurs. Les questions qui se posent sont davantage liées à l'investissement dans nos appareils de production, en relocalisant, en partageant le travail et en favorisant l'embauche des seniors et des jeunes. La politique d'austérité organisée par le gouvernement laisse entendre qu'il pourrait puiser dans la caisse des retraites pour financer des projets d'utilité publique.

Rappelons qu'actuellement, les cotisations retraites, comme leur nom l'indique, servent à payer les retraites des retraités et à générer des droits pour les futurs retraités dont les retraites seront à leur tour payées par les actifs du moment. Cela s'appelle la solidarité intergénérationnelle et surtout ce système dit « par répartition » évite tous les biais spéculatifs des systèmes « par capitalisation » où chacun cotise pour lui-même et où les fonds versés par les salariés servent à spéculer en bourse. Si le gouvernement touche aux cotisations retraites pour rénover des écoles, recruter du personnel hospitalier, verser du « crédit impôt-recherche » aux entreprises... ce ne sont plus des cotisations retraites, cela devient un impôt sur les travailleurs.

Ne soyons pas naïfs, une telle opération ne fait que préparer les futurs « trous de la sécu » qui justifieront à leur tour de nouvelles coupes budgétaires. Rappelons que les entreprises ont droit chaque année à des dégrèvements de plus en plus importants d'impôts, de crédits d'impôts, voir même à des reversements de primes fiscales, ceci alors qu'elles dégagent parfois des bénéfices exorbitants. Pour la CGT, nous refusons que les salariés payent à leur place ce qu'elles devraient.

La CGT revendique donc :

- l'arrêt de la réforme des retraites qui ne vise qu'à priver les salariés de leurs droits ;
- Une vraie revalorisation de la rémunération des fonctionnaires après plus d'une décennie de quasi-blocage ;
- que cessent les réorganisations incessantes des DREAL, des réorganisations qui ne mènent nulle part, sauf à abandonner la politique de préservation de l'environnement au greenwashing et aux intérêts privés.
- Que les DREAL soient enfin des services porteurs d'une vraie transition écologique adossés à une politique cohérente, associée à des moyens à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux.